

# Association Régionale de Santé et d'Identification Animales - a.s.b.l.



# Qui sommes nous?

---

**Une association de lutte contre les maladies des animaux**

**constituée en ASBL dont les statuts sont publiés au M.B. du 31 janvier 2003**

issue de la fusion des 6 Fédérations provinciales de lutte contre les maladies du bétail, créées **40 ans** plus tôt dans le cadre de la lutte contre la tuberculose et la brucellose

**qui répond à l'AR du 26 novembre 2006**

fixant les conditions d'agrément des associations de lutte contre les maladies des animaux et leur confiant certaines tâches qui relèvent de la compétence de l'AFSCA

**Agréée par l'AFSCA**

pour réaliser différentes missions et certaines tâches pour le compte de l'AFSCA sur base de conventions/ protocoles de travail

# Qui sommes nous?

une asbl à **vocation sanitaire** qui encadre les éleveurs et vétérinaires pour leur permettre de faire face à leurs obligations et besoins en matière :

- **De Traçabilité**
  - Gestion des outils d'identification
  - Enregistrement des données
  - Encadrement des espèces concernées
  - Surveillance de l'auto-contrôle et conseils
- **De Santé Animale**
  - Diagnostic vétérinaire
  - Encadrement sanitaire
  - Certification des troupeaux
  - Réseau sentinelle et épidémio-surveillance

# Qui sommes nous?

- **Agréée par l'AFSCA pour les activités officielles**

En accord avec AR du 26/11/2006 qui fixe les conditions d'agrément des associations de lutte contre les maladies des animaux et leur confiant certaines tâches qui relèvent de la compétence de l'AFSCA

- **Réalise certaines tâches** pour le compte de **l'AFSCA** sur base de conventions/ protocoles de travail



- Réalisation des tests de laboratoire dans le respect de la norme ISO 17025

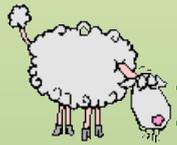


- Exécution des tâches liées à l'identification et la traçabilité des animaux dans le respect de la norme ISO 9001:2008

# Qui sommes nous?

## Une association d'éleveurs et de détenteurs...

- 11.000 troupeaux de bovins



- 11.200 troupeaux de petits ruminants



- 1.500 troupeaux de porcs



- 360 troupeaux de volailles professionnels

# Qui sommes nous?

---

**... gérées par des éleveurs et leurs partenaires sur le terrain :**

## **Un Conseil d'administration composé**

- De 17 représentants des éleveurs dont:
  - 14 pour le secteur bovin,
  - 1 pour le secteur porcin,
  - 1 pour le secteur ovin-caprin,
  - 1 pour le secteur volaille
- De 4 représentants des vétérinaires praticiens ruraux,
- De 3 représentants des syndicats agricole & vétérinaire

# Qui sommes nous?

... gérées par des éleveurs et leurs partenaires sur le terrain :

ZONE	Bovins	Porcs	OCC	Volailles	Autres
OUEST	51	3	3	1	1
CENTRE	50	6	6	2	2
EST	44	3	3	1	1
SUD	55	3	3	1	1
TOTAL	200	15	15	5	5

## Comité de direction

2 éleveurs  
1 vétérinaire  
54 directeurs

## Conseil d'administration 24 personnes

Représentants bovins, porcs, OCC et volailles  
Représentants vétérinaires  
Représentants FWA et UPV

## Assemblée générale 240 délégués

## Éleveurs Wallons

±11.000 détenteurs de bovins  
±1500 détenteurs de porcs  
±11.000 détenteurs de petits ruminants  
±360 détenteurs professionnels de volailles

# Qui sommes nous?

## 3 sites répartis sur la Wallonie

### IDENTIFICATION

- Ciney (siège social)
- Mons
- Rocherath

### LABORATOIRE

- Ciney



## IDENTIFICATION

11.000 troupeaux bovins

- 1.200.000 têtes dont 475.000 naissances
- 460.000 paires de boucles délivrées et 62.000 rebouclages
- 445.000 sorties enregistrées
- 99.500 achats et 9.600 importations
- 55.000 exportations, 180.000 abattages, 62.000 mortalités

11.200 troupeaux de petits ruminants

1.500 troupeaux de porcs

- 420.000 porcs et 20.000 truies ( 5% du pays)

360 troupeaux de volailles professionnels

## SANTE ANIMALE

5.850 cadavres collectés

7.950 autopsies

230.500 dossiers d'examens

1.200.000 échantillons reçus

1.450.000 analyses réalisées

28.800 analyses sous-traitées



- **Enregistrement et suivi centralisé**
    - de chaque animal,
    - de son responsable,
    - de chaque exploitation
    - de chaque mouvement hors de l'exploitation
  - **assurer la traçabilité de notre cheptel tout au long de la filière agro-alimentaire (santé animale et sécurité alimentaire)**
    - intervention rapide et efficace en cas de découverte de maladie
    - recherche d'animaux contagieux
    - mise en oeuvre efficace des plans de lutte contre les maladies du bétail
- sous l'autorité du ministre compétent pour la santé et l'agriculture**
- et le contrôle de l'A.F.S.C.A.**



# Les outils de l'identification

- La paire de marques auriculaires



BE 19165 6154

BELGIQUE - BELGIË - BELGIEN  
Passport Bovin  
Rindpassport  
Rindpasas

16/11/1983  
BLANCHE  
M/W - M/LE  
BE91656154 3300041103

BE 19165 6154

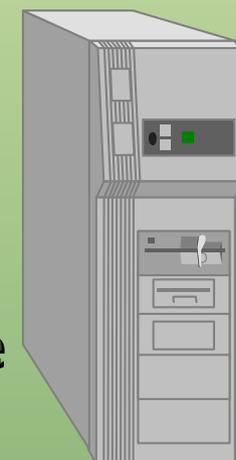
BE 19165 6154

- Les documents d'identification

- Le registre d'inventaire



- La base de données informatisée

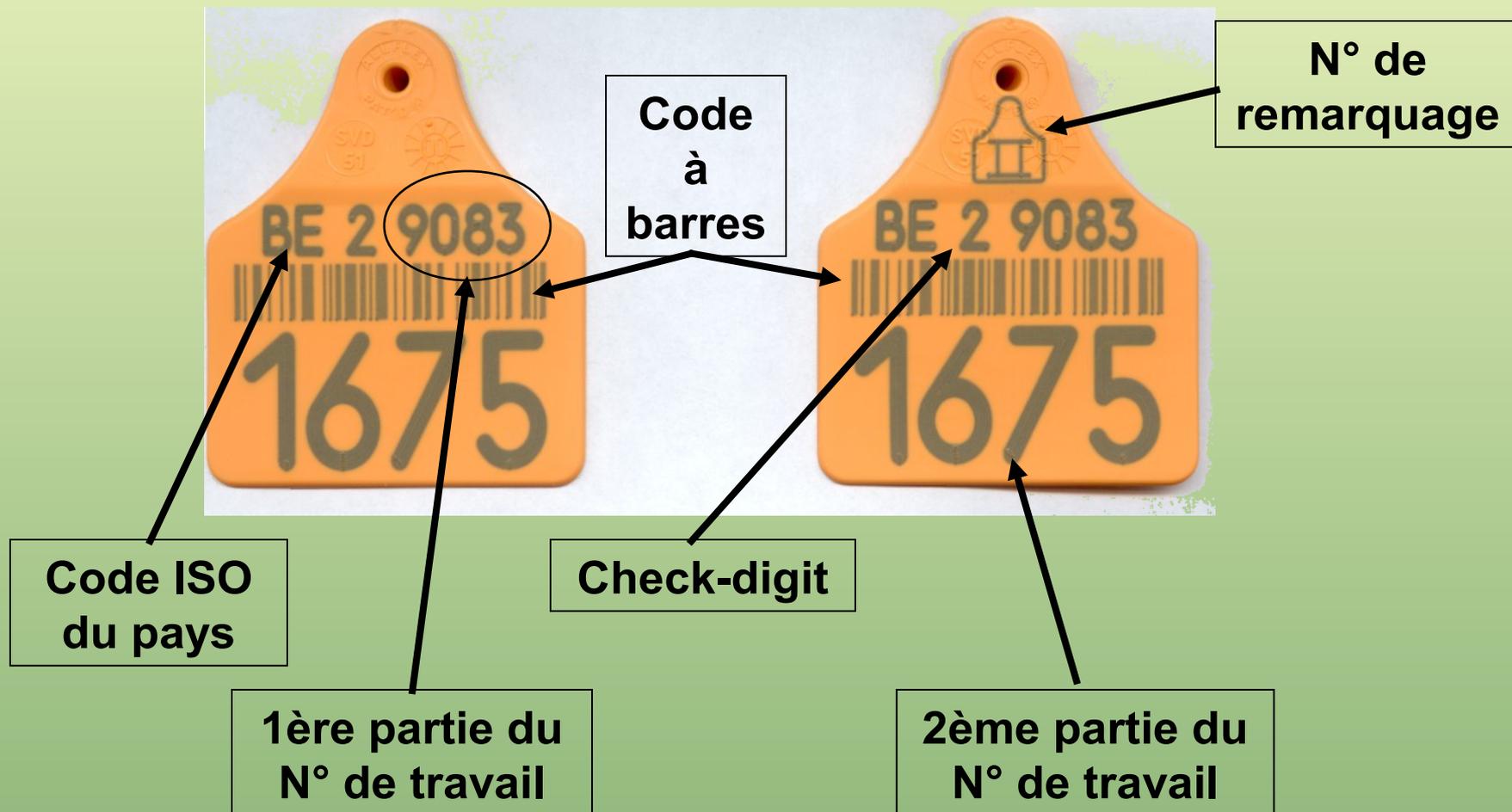




# Les boucles d'identification bovine

## 1ère identification

## Ré-identification





## Volet de notification de naissance

**SANITAIR VRS**  
DOCUMENT PROVISOIRE ET NON VALABLE POUR LA COMMERCIALISATION

**Notification de naissance.**

Envoy postal dans les délais légaux à l'association agréée à cet effet si vous n'utilisez pas d'autre système de communication agréé par l'autorité compétente.

N° Membre à déclarer: 1 2 0 0 2 0 0 6 9

Date de naissance: 0 0 6 9

Sexe:  M  F

Prénoms: NIEUWEG 3 2530 BOECHOUT

N° de communication: BE20G20069 1210001224

Troupeau: 100-02204 NIEUWEG 3 2530 BOECHOUT 4

Prélevement ADN

**ROO**  
BE 75558 3630

Validité limitée  
Beperkte geldigheid  
Begrenzte Gültigkeit

Troupeau / Beslag / Herde  
500-02207  
RUE JAMBE DE BOIS 4  
7522 LAMAIN  
DELEHAZURE PATRICK

Date de sortie  
Vertrekdatum / Abgangsdatum  
2 0

Signature cédant  
Handtekening overlater  
Unterschrift Überlasser

02 28 18/06/08

**BELGIQUE - BELGIË - BELGIEN**  
Statut Statuut Status

**Passeport Bovin**  
Runderpaspoort  
Rinderpass

BE 75558 3630

Collez ici l'étiquette abattoir jaune si nécessaire  
Kleef hier indien nodig het gele slachthuisetiket  
Hier gegebenenfalls die gelbe Schlachthofvignette aufkleben

02 28 18/06/08

Naissance / Geboorte / Geburt  
07/06/2008  
Robe / Haarkleed / Haarkleid  
6 - BLEUEPIE  
Sexe / Geslacht / Geschlecht  
F/V/W - FEMELLE  
Type racial / Rastype / Rassetyp  
3 - TYPE MIXTE  
Mère / Moeder / Mutter  
BE 6 55031232

BE55583630 3250002207

Troupeau Naissance / Geboortebeslag / Geburtsherde:  
BE 50002207 7522 LAMAIN DELEHAZURE PATRICK

Historique / Historiek / Vorgeschichte:  
Pays: Troupeau: Date d'arrivée:

Troupeau précédent / Vorig beslag / Voorherige Herde:

## Le D.I. Imprimé:

- Passeport bovin
- Volet de notification de sortie

02 28 18/06/08

Bovin mort:

N° de version document: 0 2

Date de sortie: 2 0

N° Transporteur:

Preneur:

Nbre de jours depuis le départ:

N° Transporteur:

Preneur:

Signature:

Date de notification: 2 0

Troupeau: 500-02207  
RUE JAMBE DE BOIS 4  
7522 LAMAIN

Propriétaire:

Responsable: DELEHAZURE PATRICK  
RUE JAMBE DE BOIS 4  
7522 LAMAIN

Collez ici l'étiquette abattoir blanche si nécessaire

BE 75558 3630

02 28 18/06/08

**Volet de sortie**

Envoi postal dans les délais légaux à l'association agréée à cet effet si vous n'utilisez pas d'autre système de communication agréé par l'autorité compétente.

BE 75558 3630

02 28 18/06/08

Troupeau: 500-02207  
RUE JAMBE DE BOIS 4  
7522 LAMAIN

Propriétaire:

Responsable: DELEHAZURE PATRICK  
RUE JAMBE DE BOIS 4  
7522 LAMAIN

Collez ici l'étiquette abattoir blanche si nécessaire

BE 75558 3630

02 28 18/06/08



# Le Registre d'Inventaire

## Pages des bovins enregistrés

(envoi au moins 1X par an lors du recensement)

TROUPEAU 500-41989		ROUTE DE QUIEVRAIN 3 , 7370 WIHERIES		RESPONSABLE COOLSAET YVES		ROUTE DE QUIEVRAIN 3 , 7370 WIHERIES		S3 p. 01 - 18/06/0		INVENTAIRE ACTUEL - BOVI	
INVENTAIRE DE CONTROLE				NOMBRE DE BOVINS				CLIENT(S)			
Date	:	/	/	Fem.	+1a ( 109 ) :	CLIENT(S)	Nr	Nom et Prenom	Signature		
Nro Agent	:	52416		Vaches	Laitieres :	1		COOLSAET SOC. AGR.			
Nom	:	DUVIVIER MICHEL (SURVEILLA		Vaches	Allaitances:	2		COOLSAET YVES			
Signature	:	Signature		Veaux	-1a ( 20 ) :						
Agent	:	Responsable		TOTAL	( 132 ) :						

Nro Suite	DI	Nro de Travail	Nro Excl.	Date N. Robe	Sexe	Prime	Arrive le	Sorti le	de pour	Race Nro Mere	Bloc.	Clien
1994	3	BE/----/4273	5289	DOUBLE	09/02/03	F	A : 20/02/06			Type viandeux		
				MARQUAGE	4 - BLC		S : / /			BE/----/4236	1735	
1462	2	BE/----/5401	6436	DOUBLE	24/01/98	F	A : / /			Type laitier		
				MARQUAGE	3 - PR		S : / /			BE/----/5127	5299	
		BE/----/5431	9928	DOUBLE	02/09/99	F	A : / /			Type laitier		
				MARQUAGE	3 - PR		S : / /			BE/----/5327	8194	
		BE/----/5431	9931	DOUBLE	12/09/99	F	A : / /			Type laitier		
				MARQUAGE	3 - PR		S : / /			BE/----/5327	8166	
		BE/----/5431	9948	DOUBLE	29/10/99	F	A : / /			Type laitier		
				MARQUAGE	3 - PR		S : / /			BE/----/5127	5311	
		BE/----/5431	9954	DOUBLE	12/11/99	F	A : / /			Type laitier		
				MARQUAGE	3 - PR		S : / /			BE/----/5034	4485	
		BE/----/5446	0021	DOUBLE	10/05/00	F	A : / /			Type laitier		
				MARQUAGE	3 - PR		S : / /			BE/----/5129	9990	

TROUPEAU 500-41989		ROUTE DE QUIEVRAIN 3 , 7370 WIHERIES		RESPONSABLE COOLSAET YVES		ROUTE DE QUIEVRAIN 3 , 7370 WIHERIES		S4 p. 01 - 18/06/08		NROS DE TRAVAIL EN STOCK	
Nro Suite	DI	Nro de Travail	Nro Excl.	Date N. Robe	Sexe	Prime	Sorti le	pour	Race Nro Mere	Bloc.	Clien
1		BE/----/5564	0770	DOUBLE			V : / /				
				MARQUAGE	-						
1		BE/----/5564	0801	DOUBLE			V : / /				
				MARQUAGE	-						
1		BE/----/5564	0802	DOUBLE			V : / /				
				MARQUAGE	-						
1		BE/----/5564	0803	DOUBLE			V : / /				
				MARQUAGE	-						
1		BE/----/5564	0804	DOUBLE			V : / /				
				MARQUAGE	-						
1		BE/----/5564	0805	DOUBLE			V : / /				
				MARQUAGE	-						
1		BE/----/5564	0806	DOUBLE			V : / /				
				MARQUAGE	-						
1		BE/----/5564	0807	DOUBLE			V : / /				
				MARQUAGE	-						
1		BE/----/5564	0808	DOUBLE			V : / /				
				MARQUAGE	-						
1		BE/----/5564	0809	DOUBLE			V : / /				
				MARQUAGE	-						
1		BE/----/5564	0810	DOUBLE			V : / /				
				MARQUAGE	-						

## Pages des boucles en stock

(fourni à chaque commande)

## Notification des naissances

**SANITRACE VRS**  
N° Marque auriculaire: 0006911

**DOCUMENT PROVISOIRE ET NON VALABLE POUR LA COMMERCIALISATION**

**Notification de naissance.**

Envoi postal dans les délais légaux à l'association agréée à cet effet si vous n'utilisez pas d'autre système de communication agréé par l'autorité compétente.

N° Mère: 0006911  
N° jour depuis naissance: 0006911

Robe: (désigne le code) 0006911  
Sexe: (cochez la case) M  F   
Type racial: 1  2  3   
N° Mère: NIEUWEG 3 2530 BOECHOUT  
Dames d'élevage: 7  
Veau mort: 8  
N° de communication: 9  
N° Mère génétique: 10  
Troupeau: 100-01224 NIEUWEG 3 2530 BOECHOUT4  
Naissance multiple: 11

BE 12002 0069

Prélèvement ADN

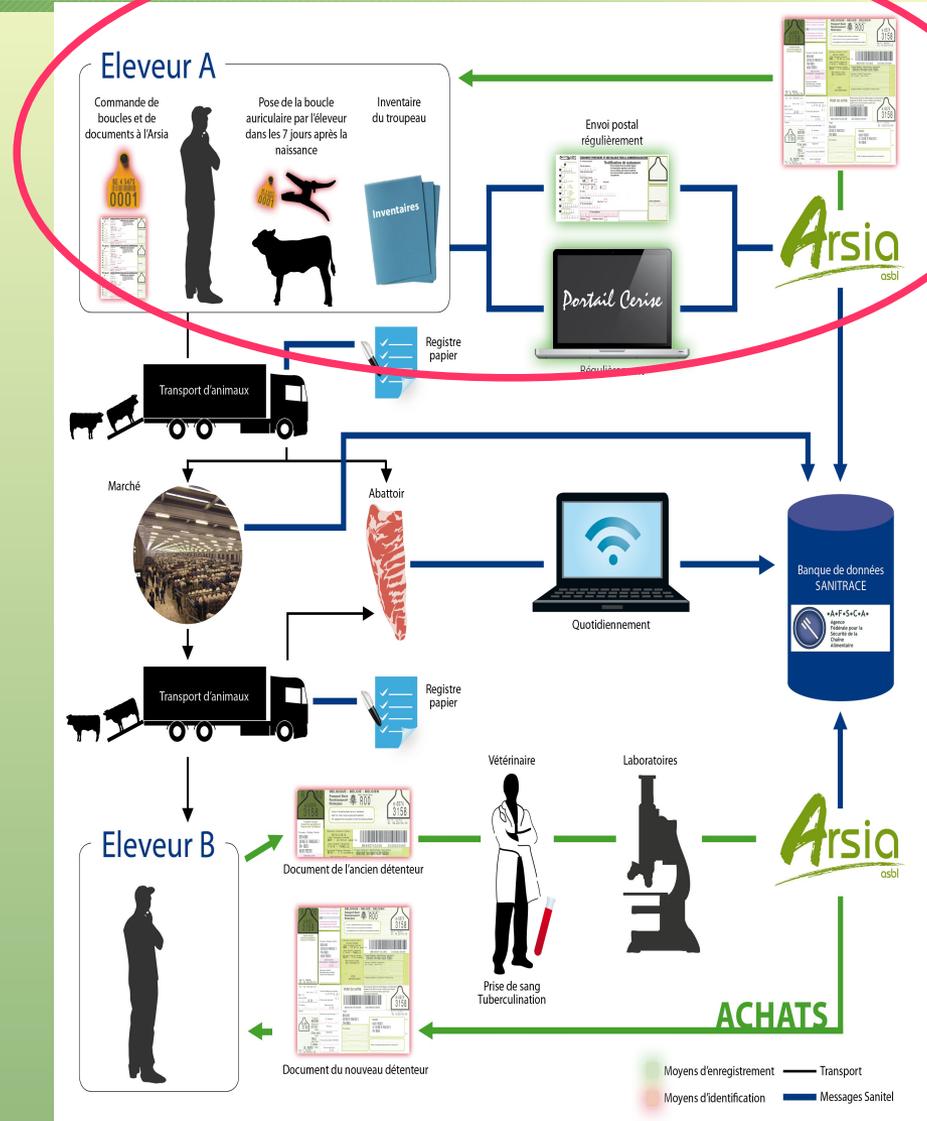
### DONNEES DE BASE:

- 1) N° des boucles apposées
- 2) Date de naissance
- 3) Code Robe
- 4) Sexe
- 5) Type racial
- 6) N° de la mère

### Envoi postal – C.E.R.I.S.E.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

- 7) Données AWE
- 8) Veau mort
- 9) N° de communication
- 10) N° de mère génétique
- 11) Naissance multiple
- 12) Prélèvement ADN



# Traçabilité en identification bovine

Le 1er passeport de l'animal est renvoyé à l'éleveur naisseur par La Poste dans les 5 jours de la déclaration de naissance

Le volet de sortie qui y est adjoint permettra de déclarer le départ ultérieur de l'animal

 <p>Validité limitée Beporke geldigheid Begrenzte Gültigkeit</p> <p>Vers. R. Dat. Prod. 02 28 18/06/08</p>	<p>Ne peut circuler en-dehors de Mag zich niet bevinden buiten Verkehr verboten außerhalb</p> <p>TOURNAI et communes avoisinantes en omliggende gemeenten und angrenzenden Gemeinden</p> <p>Troupeau / Beslag / Herde 500-02207 RUE JAMBE DE BOIS 4 7522 LAMAIN DELEHAZURE PATRICK Date de sortie Vertrekdatum / Abgangdatum 20</p> <p>Signature cédant Handtekening overlater Unterschrift Überlasser</p>	<p><b>BELGIQUE - BELGIE - BELGIEN</b> Statut Statuut Status <b>Passeport Bovin</b> Runderpaspoort Rinderpass</p>  <p>ROO</p> <p>Collez ici l'étiquette abattoir jaune si nécessaire Kleef hier indien nodig het gele slachthuisetiket Hier gegebenenfalls die gelbe Schlachthofvignette aufkleben</p> <p>Naissance / Geboorte / Geburt 07/06/2008 Robe / Haarkleed / Haarkleed 6 - BLEUEPIE Sexe / Geslacht / Geschlecht</p> <p>F/V/W - FEMELLE Type racial / Rasstype / Rassetyp 3 - TYPE MIXTE Mère / Moeder / Mutter BE 6 55031232</p>  <p>BE55583630 3250002207 Troupeau Naissance / Geboortebeslag / Geburtsherde: BE 50002207 7522 LAMAIN DELEHAZURE PATRICK Historique / Historiek / Vorgeschichte: Pays Troupeau Date d'arrivée</p> <p>Troupeau précédent / Vorig beslag / Vorherige Herde:</p> <p>Vers. R. Dat. Prod. 02 28 18/06/08</p>
<p>02 28 18/06/08 Bovin mort: <input type="checkbox"/></p> <p>BOVIN Date de sortie 20</p> <p>N° Transporteur Preneur</p>  <p>Troupeau 500-02207 Naissance 07/06/2008 Rob 6 - BLP Sex</p> <p>FEMELLE Type racial 3 - TYPE MIXTE Mère BE 655031232 Vers. R. Dat. Prod. 02 28 18/06/08</p>	<p>Numéro Marque auriculaire 7 5 5 5 8 3 6 3 0</p> <p>N° de version document 0 2</p> <p>Date de sortie 20</p> <p>Nbre de jours depuis le départ:</p> <p>N° Transporteur Preneur Signature</p> <p>N° de communication VRS/WEB</p> <p>Date de notification 20</p>	<p><b>Volet de sortie</b> Envoi postal dans les délais légaux à l'association agréée à cet effet si vous n'utilisez pas d'autre système de communication agréé par l'autorité compétente.</p>  <p>BE55583630 2250002207</p>  <p>Vers. R. Dat. Prod. 02 28 18/06/08</p> <p>Troupeau 500-02207 RUE JAMBE DE BOIS 4 7522 LAMAIN</p> <p>Propriétaire</p> <p>Responsable DELEHAZURE PATRICK RUE JAMBE DE BOIS 4 7522 LAMAIN</p> <p>Collez ici l'étiquette abattoir blanche si nécessaire</p>

## Le départ du bovin:

- 1) le vendeur complète la date de sortie, signe le passeport et colle l'étiquette sanitaire
- 2) il remet le passeport au preneur, qui signe le volet de sortie dûment complété
- 3) le volet est renvoyé dans les 7 jours pour encodage dans la BD, ou peut être enregistré via CERISE comme les notifications de naissance
- 4) le vendeur met son registre de troupeau à jour



The image shows several forms related to bovine identification in Belgium. A red arrow points to the 'Date de sortie' field on the 'BOVIN' form. Another red arrow points to the 'Signature' field on the 'BOVIN' form. A third red arrow points to the 'Date de sortie' field on the 'Volet de sortie' form. A fourth red arrow points to the 'Signature' field on the 'Volet de sortie' form. A fifth red arrow points to the 'Date de notification' field on the 'Volet de sortie' form.

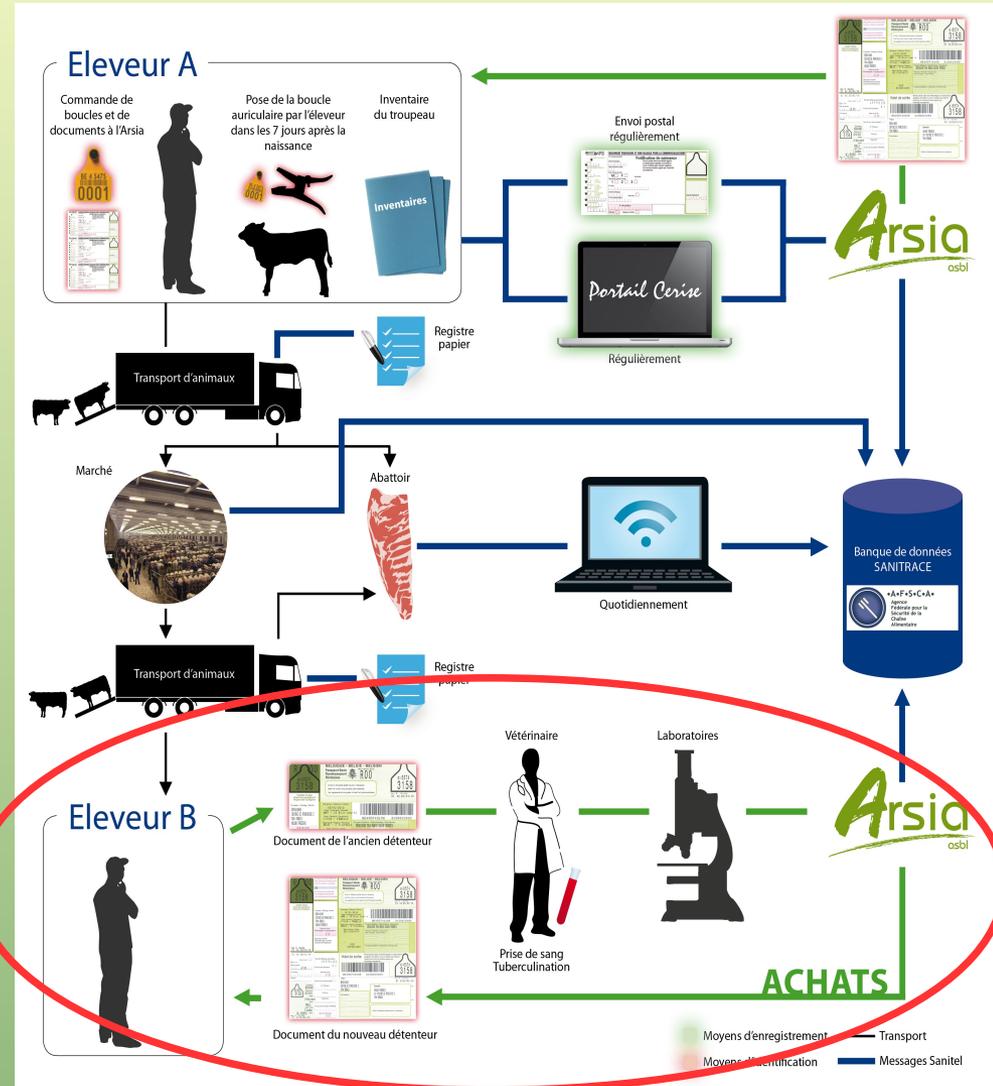
**BOVIN**  
Date de sortie: 20  
N° Transporteur: [ ]  
Preneur: [ ]  
Troupeau: 500-02207  
Naissance: 07/06/2008  
Robe: 6 - BLP  
Sexe: FEMELLE  
Type racial: 3 - TYPE MIXTE  
Mère: BE 655031232  
Vers. R. Dat. Prod.: 02 28 18/06/08

**Volet de sortie**  
Envoi postal dans les délais légaux à l'association agréée à cet effet si vous n'utilisez pas d'autre système de communication agréé par l'autorité compétente.  
Numéro Marque auriculaire: 755583630  
N° de version document: 02  
Date de sortie: 20  
Nbre de jours depuis le départ: [ ]  
N° Transporteur: [ ]  
Preneur: [ ]  
Signature: [ ]  
N° de communication VRS/WEB: [ ]  
Date de notification: 20  
Troupeau: 500-02207  
RUE JAMBE DE BOIS 4  
7522 LAMAIN  
Propriétaire: [ ]  
Responsable: DELEHAZURE PATRICK  
RUE JAMBE DE BOIS 4  
7522 LAMAIN  
Vers. R. Dat. Prod.: 02 28 18/06/08

**Passeport Bovin**  
Runderpaspoort  
Rinderpass  
Statut: Statuut Status: ROO  
Naisance / Geboorte / Geburt: 07/06/2008  
Robe / Haarkleed / Haarkleid: 6 - BLEUEPIE  
Sexe / Geslacht / Geschlecht: F/V/W - FEMELLE  
Type racial / Rastype / Rasstyp: 3 - TYPE MIXTE  
Mère / Moeder / Mutter: BE 655031232  
Vers. R. Dat. Prod.: 02 28 18/06/08

## L'achat du bovin:

- 1) Le bovin arrive chez l'acheteur avec son passeport
- 2) Le vétérinaire agréé effectue les prélèvements sanguins et la tuberculination
- 3) Les échantillons sont transmis au laboratoire avec le passeport
- 4) Les résultats d'analyses sont enregistrés dans la BD (L.I.M.S.)
- 5) Si les résultats sont favorables, le changement de troupeau est validé dans la BD Sanitel et un nouveau passeport est édité
- 6) La nouvelle version du passeport est renvoyée à l'acheteur



## Le rebouclage du bovin:



- Commandes traitées dès réception
- Encodage et contrôle simultané
- Transfert quotidien du fichier
- Accusé d'expédition par fichier
- Envoi postal du colis au détenteur
- Réception en ferme dans les 5 jours

## Le double rebouclage :

- Accord préalable de l'U.P.C. AFSCA
- Envoi des boucles à l'ARSIA
- Rebouclage par l'agent ARSIA



Association Régionale de Santé et d'identification Animales – asbl

**FORM/C/160**

PRO/C/100

Application 05/2011

Version 6 Page 1/2

SANITEL BOVINS

C-01

---

**Services SANITEL:**

* Allée des Artisans 2 – 5500 CINEY	Tel: 083/2305.15	Fax: 083/2305.16
* Rue de la Soerie 30 – 8800 LIBRAMONT	Tel: 081/2350.10	Fax: 081/23.00.11
* Drève du Prophète, 2 – 7000 MONS	Tel: 065/3288.50	Fax: 065/32.88.51
* Klinkelt, Vierschillingweg 13 – 4761 ROCHERATH	Tel: 080/6404.44	Fax: 080/6404.40

---

**Réservé au Service:**

Reçu par envoi postal: <input type="checkbox"/> détenteur <input type="checkbox"/> taxi <input type="checkbox"/> boîte aux lettres <input type="checkbox"/> personnel <input type="checkbox"/>	Référence archivage: <input style="width: 100%;" type="text"/>
Service personnel: <input style="width: 100%;" type="text"/>	
Reçu le: <input style="width: 100%;" type="text"/>	Transféré le: <input style="width: 100%;" type="text"/>
Paraphe: <input style="width: 100%;" type="text"/>	Paraphe: <input style="width: 100%;" type="text"/>
	Traité le: <input style="width: 100%;" type="text"/>
	Clôturé le: <input style="width: 100%;" type="text"/>
	Paraphe: <input style="width: 100%;" type="text"/>

---

**DEMANDE DE FABRICATION DE MARQUES AURICULAIRES PERDUES OU DÉTÉRIORÉES**

A compléter soigneusement en MAJUSCULES (caractères imprimés), au bic noir ou bleu, un caractère par case

N° ou étiquette troupeau	FACTURATION : à ne compléter qu'en cas de troupeau lié à plusieurs clients de facturation
BE <input style="width: 100%;" type="text"/>	Numéro de client ARSIA <input style="width: 100%;" type="text"/>

---

**RESPONSABLE SANITAIRE :**

Nom:  Prénom:

Tel:

---

	Code pays	Numéro complet repris sur la boucle encore en place	Code pays	Numéro complet repris sur la boucle encore en place
1	<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	11	<input style="width: 100%;" type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	12	<input style="width: 100%;" type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	13	<input style="width: 100%;" type="text"/>
4	<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	14	<input style="width: 100%;" type="text"/>
5	<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	15	<input style="width: 100%;" type="text"/>
6	<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	16	<input style="width: 100%;" type="text"/>
7	<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	17	<input style="width: 100%;" type="text"/>
8	<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	18	<input style="width: 100%;" type="text"/>
9	<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	19	<input style="width: 100%;" type="text"/>
10	<input type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	20	<input style="width: 100%;" type="text"/>

---

Je soussigné, déclare sur l'honneur que les bovins renseignés ci-dessus sont présents dans mon troupeau, qu'ils restent identifiés par une marque auriculaire et que je suis en possession des DI correspondants. Dès réception des boucles commandées ci-dessus, je m'engage à les apposer IMMÉDIATEMENT.

Date:

Signature obligatoire par le responsable dans ce cadre

---

**REMARQUE :** Pour la perte des deux boucles officielles, vous devez utiliser le verso de ce formulaire.

Elever, produire, transformer... l'arsia vous accompagne !

## Le rebouclage du bovin:

### Le double rebouclage :

- Déclaration préalable du responsable
- Enquête de reconnaissance ARSIA
- Rapport de mission ARSIA
- Accord (ou non) de l'U.P.C. AFSCA
- Déblocage de la commande de boucles
- Envoi des boucles à l'ARSIA
- Rebouclage par l'agent ARSIA

Association Régionale de Santé et d'identification Animales – asbl	FORM/C/160 PRO/C/100	C-01
SANITEL BOVINS	Application 05/2011 Version 6 Page 2/2	

**DEMANDE DE FABRICATION DE MARQUES AURICULAIRES POUR**  
DOUBLE REBOUCLAGE

A compléter soigneusement en MAJUSCULES (caractères imprimés), au bic noir ou bleu, un caractère par case

N° ou étiquette troupeau

BE

FACTURATION : à ne compléter qu'en cas de troupeau lié à plusieurs clients de facturation

Número de client ARSIA

RESPONSABLE SANITAIRE :

Nom :  Prénom :

Tél :

Code pays	Numéro d'identification complet présumé	Age présumé	Commentaire
1	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
2	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
3	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
4	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
5	<input style="width: 100%;" type="text"/>		

Je soussigné, déclare sur l'honneur que le(s) bovin(s) âgé(s) de plus de 7 jours renseigné(s) ci-dessus est (sont) présent(s) dans mon troupeau sans identification officielle.

Je m'engage à rentrer ce(s) bovin(s) immédiatement à l'étable dans l'attente du contrôle de ré-identification et de recherche en traçabilité qui sera réalisé par l'ARSIA.

Afin de préparer au mieux cette visite :

- Je vérifie la concordance signalétique de tous les animaux présents avec leur passeport.
- Je rassemble tous les éléments de preuve susceptibles d'établir l'historique de la traçabilité du (des) bovin(s) sans boucles. (références descendance/ascendance; présence éventuelle d'échantillon(s) ADN dans une base de données (« pilothèque » ou autre))

Date :

Signature obligatoire  
par le responsable dans ce cadre

Élever, produire, transformer... l'arsia vous accompagne !

Siège social: Allée des Williams, 2 - 5590 Orney - Tél: 083 23 05 15 - Fax: 083 23 05 16 - E-mail: arsia@arsia.be - www.arsia.be

# Problèmes d'Identification

---

- Lors des notifications (naissance, achat)
  - Erreurs, oublis, négligences, fraudes,...
- Au niveau du suivi de l'identification
  - Négligence, fraude, environnement,...
  - Pertes de boucles non remplacées
- >>> **SANCTIONS ADMINISTRATIVES**
  - Limitation des mouvements du troupeau concerné
  - Abattage sur ordre des animaux non identifiés

# Garanties de la traçabilité

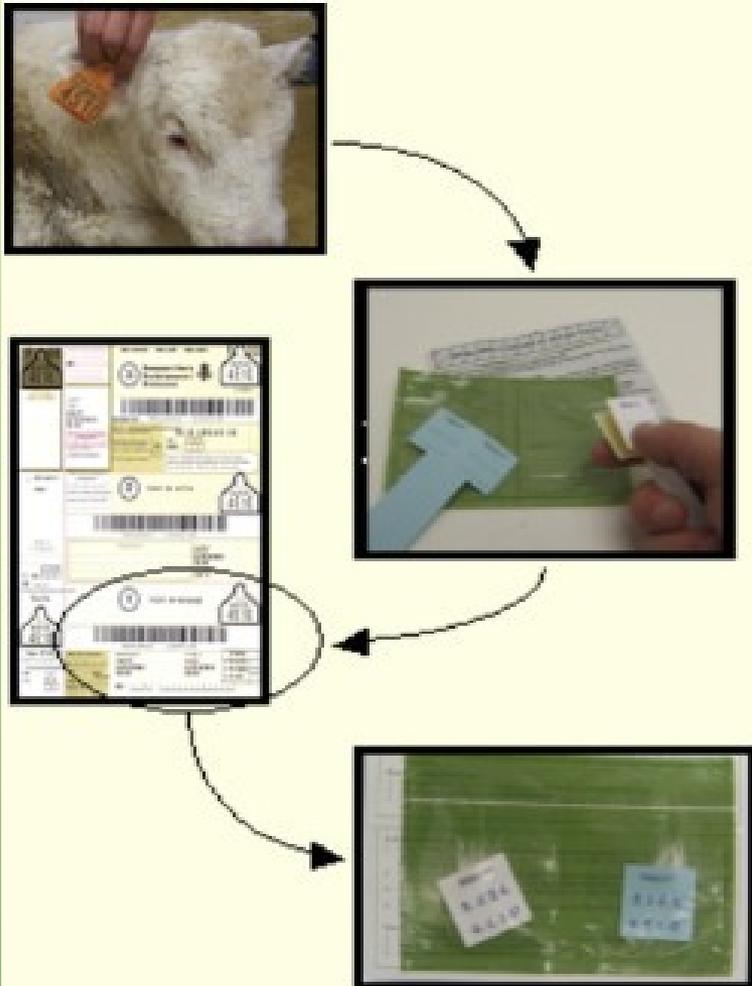
## Pilothèque - structure d'archivage d'échantillons biologiques

- Système volontaire, sauf pour la filière **BIO** et Herd-book
- Utilisation des empreintes génétiques (ADN)
- Prélèvement de poils, au moment du bouclage du veau
- Intérêts:
  - Garantie totale de traçabilité de l'étable à la table
  - les éleveurs peuvent prouver leur bonne foi lors de tout problème ultérieur lié à l'identification des animaux mis sur le marché ou à l'abattoir
  - Assurer un contrôle strict dans certaines filières (**Bio**, label,...)
  - Contrôle à la fraude, en cas de vol ou lors de concours
  - Réidentification parfaite en cas de perte des 2 boucles



## Pilothèque- Fonctionnement

1. On prélève des poils au moyen d'une pince cartonnée
2. On identifie le prélèvement ( N° boucle)
3. On glisse les poils dans une pochette
4. On envoie la pochette et le document d'enregistrement des données
5. Les poils sont archivés en attendant une demande d'analyse
6. Filière BIO: cette opération doit être effectuée à chaque transfert

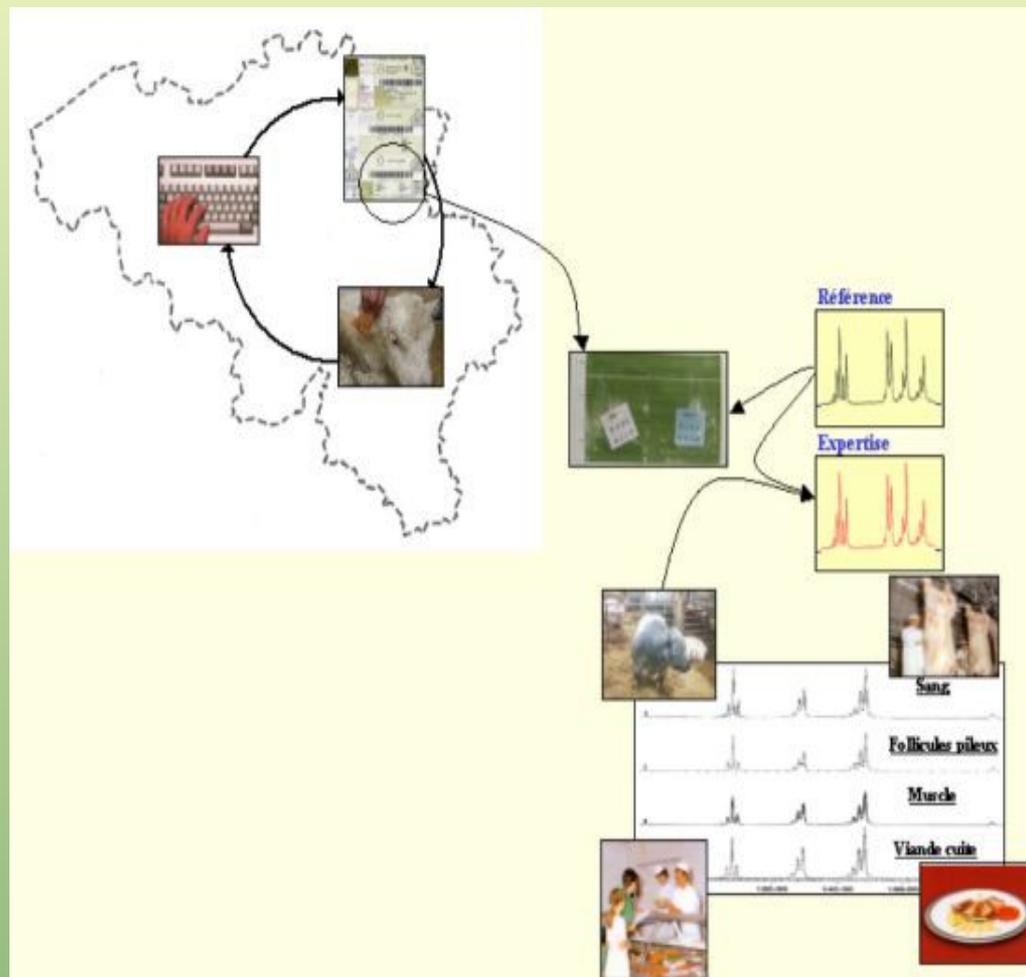


# Garanties de la traçabilité

Analyses ADN comparatives  
entre l'échantillon archivé  
à la naissance

&

- prélèvements archivés à chaque transfert (Bio)
- prélèvement de contrôle
- Échantillon sanguin
- Échantillon post-mortem (abattoir)
- Échantillon de viande
- ...
- Comparaisons avec père-mère



## Enregistrement du troupeau



Association Régionale de Santé et d'identification Animales – asbl

**FORM/C/10-5**

PRO/C/500 - LOG/C/500

Application 12/2010

Version 3 Page 1/2

**B-05-1**

**SANITEL OVINS – CAPRINS - CERVIDÉS**

**RÉSERVÉ SITE DE RÉCEPTION**

Reçu par : Envoi postal  Déteur

Boite aux lettres  Taxi

Personnel ou tierce personne :

Reçu le  Transféré le

Paraphe :  Paraphe :

**RÉSERVÉ À LA CELLULE AUTO-CONTRÔLE :**

Chaussée d'Ophain 232 Tél : 02/386.11.20

1420 BRAINE L'ALLEUD Fax : 02/386.11.21

Référence Dossier AC-A :  N° opérateur :

Transmis à la comptable  N° troupeau :

Paraphe :

**DONNÉES RESPONSABLE – TROUPEAU - CLIENT**

Espèce concernée --> Ovin  Caprin  Cervidé

A compléter en MAJUSCULES (encre noire ou bleue)

N° ou étiquette troupeau

BE

- 1er enregistrement** : tous les champs doivent être remplis (éventuellement mention 'NEANT')
- modification** : complétez N° troupeau + données à modifier + datez et signez le document
- cessation** : complétez N° troupeau + nom et prénom + datez et signez le document (si vous possédez encore des boucles en stock et les notifications correspondantes, veuillez les joindre à ce document B-01-1)

**A. DONNÉES DU RESPONSABLE SANITAIRE**

Nom :  Prénom

Adresse :

N°  Bte  Code postal  Pays

Langue  FR  DE Sexe  M  F N° Registre national

Commune  Localité

Tél.:  Fax :  GSM

E-Mail :  @

Je suis déjà connu dans SANITEL en tant que détenteur de :

bovins  porcs  volailles  ratites  ovins  caprins  cervidés

RECENSEMENT A LA CRÉATION D'UN TROUPEAU	Ovins	Caprins	Cervidés
Nombre total d'animaux identifiés dans le troupeau	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre total de femelles de plus de 6 mois	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**B. DONNÉES DU TROUPEAU**

Adresse  N°  Bte

Code postal  Commune :

Localité  Tél.

Vétérinaire

Existe-t-il un troupeau d'une autre espèce déjà enregistré à la même adresse ?  oui  non

Élever, produire, transformer... l'arsia vous accompagne !



Association Régionale de Santé et d'identification Animales – asbl

**FORM/C/10-5**

PRO/C/500 - LOG/C/500

Application 12/2010

Version 3 Page 2/2

**B-05-1**

**SANITEL OVINS – CAPRINS - CERVIDÉS**

porcs 02  volailles 03  ratites 04  ovins 05  caprins 06  cervidés 07

**C. DONNÉES DE FACTURATION**

Numéro de client ARSIA  à conserver  à cesser  à modifier

Nouveau client  Non assujetti

TVA --> Code pays + n°

Dénomination (SPRL, SA, ASSOC., ...)

Si le client est une personne physique --> N° Registre national

Nom  Prénom

Adresse

N°  Bte  Code postal  Pays

Langue  FR  DE Sexe  M  F

Commune

Localité

Tél.  Fax  GSM

Compte bancaire --> BE

Compte bancaire --> Code pays

IBAN

BIC

Je soussigné certifie par la présente que les renseignements repris sur ce document sont sincères et corrects.

Date  /  /

Nom du signataire

Signature obligatoire dans ce cadre

**RÉSERVÉ A LA COMPTABILITÉ**

Date de réception . . . . . Date de traitement . . . . .

Création du client  Suppression du client

Création d'un lien  Suppression du lien

Note : .....

Siège social: Allée des Artisans, 2 - 5590 Ciney - Tél: 083 23 05 15 - Fax: 083 23 05 16 - E-mail: arsia@arsia.be - www.arsia.be

Siège social: Allée des Artisans, 2 - 5590 Ciney - Tél: 083 23 05 15 - Fax: 083 23 05 16 - E-mail: arsia@arsia.be - www.arsia.be

# Identification des ovins-caprins

## LES BOUCLES

### ELEVAGE



### TROUPEAU



### RACE NAIN



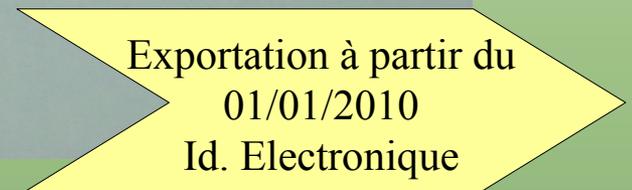
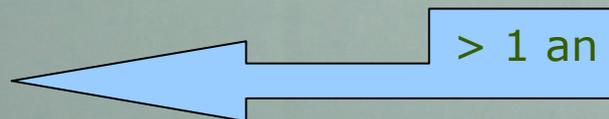
Deux boucles:

- Elevage
- Commerce
- Rassemblement

Une boucle:

- Engraissement
- Abattage
- Si < 1 an

**>>Ce sont les animaux qui, avant l'âge de 12 mois, sont transférés directement du troupeau vers un abattoir belge**



# Identification des ovins-caprins

## Les boucles électroniques



Model – BE313 – ALLFLEX  
Sheep Air Tag + mâle Couple 14 – HDX & FDX



Model – BE331 – METAGAM  
ORIMARK – TAGTRONIC – FDX





## Recensement annuel

TROUPEAU : .....

R2 : RECENSEMENT AU 15 DECEMBRE

INVENTAIRE 15 décembre 2008	OVINS	CAPRINS	CERVIDES
Nombre total d'animaux identifiés			

INVENTAIRE 15 décembre 2009	OVINS	CAPRINS	CERVIDES
Nombre total d'animaux identifiés			

INVENTAIRE 15 décembre 2010	OVINS	CAPRINS	CERVIDES
Nombre total d'animaux identifiés			

INVENTAIRE 15 décembre 2011	OVINS	CAPRINS	CERVIDES
Nombre total d'animaux identifiés			

INVENTAIRE 15 décembre 20..	OVINS	CAPRINS	CERVIDES
Nombre total d'animaux identifiés			

INVENTAIRE 15 décembre 20..	OVINS	CAPRINS	CERVIDES
Nombre total d'animaux identifiés			

## Enregistrement des événements

R3 : REGISTRE

TROUPEAU: .....

PAGE ....

LE REGISTRE CONCERNE :  OVINS  CAPRINS  CERVIDES

	IDENTIFICATION		ENTREES			SORTIES		
	NUMERO DE MARQUE AURICULAIRE <sup>1</sup>	A REMARQUAGE <sup>2</sup> B	DATE ENTRÉE (IN) <sup>3</sup>	CODE IN <sup>4</sup>	ORIGINE <sup>5</sup>	DATUM SORTIE (OUT) <sup>6</sup>	CODE OUT <sup>7</sup>	DESTINATION <sup>8</sup>
1	.....	.....						
2	.....	.....						
3	.....	.....						
4	.....	.....						
5	.....	.....						
6	.....	.....						
7	.....	.....						
8	.....	.....						
9	.....	.....						
10	.....	.....						

- **Registre (R3) détaillé pour les animaux d'élevage**
  - Événements à enregistrer dans les 3 jours
  - Registre à conserver 5 ans
- **Registre (R4) simplifié pour les animaux de boucherie (gestion par lot)**

# Enregistrement des mouvements

DOCUMENT ORIGINAL A PHOTOCOPIER

Document de circulation Ovins,  
Caprins et Cervidés



Numéro de document<sup>0</sup>

..... / .....

## A. TRANSPORTEUR

Numéro d'enregistrement du transporteur<sup>1</sup>: BE ..... - ..... Numéro de plaque du véhicule: .....

## B. CHARGEMENT

Numéro Sanitel du lieu de chargement<sup>4</sup>: ..... - .....

Responsable ( nom + prénom):

Adresse du lieu de chargement

## C. DÉCHARGEMENT

Numéro Sanitel lieu de déchargement<sup>2</sup>: ..... - .....

Responsable ( nom + prénom):

Adresse du lieu de déchargement<sup>3</sup>(ou n° du certificat d'exportation)

## D. ANIMAUX DEPLACES (POUR UN SEUL DÉPLACEMENT)

Espèce animale: Nombre total<sup>5</sup>: dont jeunes animaux de boucherie nombre<sup>6</sup>:

INDIQUER LES NUMÉROS DE MARQUES AURICULAIRES INDIVIDUELLES (PAS POUR LES BOUCLES BLEUES)

1)	2)	3)	4)
5)	6)	7)	8)
9)	10)	11)	12)
13)	14)	15)	16)
17)	18)	19)	20)
21)	22)	23)	24)
25)	26)	27)	28)
29)	30)	31)	32)

Date: ..... / ..... / 20..... Heure: .....

Signature responsable du lieu de chargement

Signature du transporteur

Date: ..... / ..... / 20..... Heure:.....

Signature responsable du lieu de déchargement

<sup>0</sup> numéro de document= numéro Sanitel lieu de chargement/2 derniers chiffres de l'année/numéro de suite(commencer à 1 pour chaque lieu de chargement). p.ex 12345678/05/1

<sup>1</sup> numéro Sanitel du transporteur ou numéro de troupeau pour transport personnel

<sup>4</sup> numéro Sanitel du lieu de chargement = numéro de troupeau ou numéro d'agrément du lieu de rassemblement

<sup>2</sup> autre troupeau, abattoir ou lieu de rassemblement

<sup>5</sup> animaux d'élevage+ jeunes animaux de boucherie dans un seul transport

<sup>3</sup> lors d'exportation, n'indiquer que le numéro de certificat d'exportation comme destination

<sup>6</sup> pour jeunes animaux de boucherie: le nombre d'animaux

# Association Régionale de Santé et d'Identification Animales - a.s.b.l.

## IDENTIFICATION et ENREGISTREMENT DES PORCS



Nouvel A.R. Du 1er juillet 2014

En vigueur le 1er janvier 2015

# Tâches déléguées à l'ARSIA

- Gestion I&E des porcs
- Gestion des détenteurs
- Gestion des troupeaux
  - Type et caractéristiques des exploitations
  - Relations entre les troupeaux
- Gestion des mouvements de porcs
- Encadrement des détenteurs
- Gestion des moyens d'identification
  - Evaluation d'agrément, qualité, commandes
- Gestion des documents: circulation, visite, étiquettes,...



## • Agrément selon Système Qualité

 Association Régionale de Santé et d'identification Animales - asbl Regionale Vereinigung der Tiergesundheit und -Identifizierung -V.o.G.		<b>FORMC/10-2</b> PROIC/10 - LOGIC/10-1 Application : 07/07/14 Version 6 Page 1/4	<b>B-02-1</b>
<b>SANITEL PORCS</b>			
<b>RÉSERVÉ SITE DE RÉCEPTION</b> Reçu par : Envoi postal <input type="checkbox"/> Déteur <input type="checkbox"/> Boîte aux lettres <input type="checkbox"/> Taxi <input type="checkbox"/> Personnel ou tierce personne : _____ Reçu le _____ par _____ TRAC _____-_____-_____-_____		<b>RÉSERVÉ A LA CELLULE AUTO-CONTROLÉ :</b> Boulevard Sainctelette 57 Tél : 083/23.05.15 7000 MONS Fax : 083/23.05.16 Date réception AC-A : _____ N° opérateur : _____ Transmis à la compte le _____ N° troupeau : _____ Réf. arch _____ N° Bood _____	
<b>DONNÉES RESPONSABLE - TROUPEAU - CLIENT</b>			
A compléter en MAJUSCULES (encre noire ou bleue)			
<input type="checkbox"/> <b>1<sup>er</sup> enregistrement</b> : tous les champs doivent être remplis (éventuellement mention NÉANT) <input type="checkbox"/> <b>Modification</b> : <input type="checkbox"/> Réactivation : complétez N° troupeau + données à modifier + datez et signez le document <input type="checkbox"/> <b>Modification de l'adresse</b> par l'administration <input type="checkbox"/> <b>cessation</b> : complétez N° troupeau + nom et prénom + datez et signez le document (si vous possédez encore des boudes en stock, veuillez les joindre à ce document B-02-1)			
<b>N° ou étiquette troupeau</b> BE <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/>			
<b>A. DONNÉES DU RESPONSABLE SANITAIRE</b> Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ N° _____ Bte _____ Code postal _____ Pays _____ Commune _____ Localité _____ Langue : FR <input type="checkbox"/> DE <input type="checkbox"/> Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N° Registre national _____ Tél. : _____ Fax : _____ GSM : _____ E-Mail : _____ @ _____ Je suis déjà connu dans SANITEL en tant que détenteur de : bovins <input type="checkbox"/> volailles <input type="checkbox"/> ratites <input type="checkbox"/> ovins <input type="checkbox"/> caprins <input type="checkbox"/> cervidés <input type="checkbox"/>			
<b>B. DONNÉES DU TROUPEAU</b> Adresse _____ N° _____ Bte _____ Code postal _____ Commune : _____ Localité _____ Tél. _____ Vétérinaire _____ Mon troupeau sera composé de : Porcs d'engraissement <input type="checkbox"/> Porcs d'élevage <input type="checkbox"/> Porcelets <input type="checkbox"/> Porcins de compagnie <input type="checkbox"/> Sangliers d'élevage <input type="checkbox"/> <div style="text-align: center;">+ verso</div>			
Élever, produire, transformer... l'arsia vous accompagne !			

 Association Régionale de Santé et d'identification Animales - asbl Regionale Vereinigung der Tiergesundheit und -Identifizierung -V.o.G.		<b>FORMC/10-2</b> PROIC/10 - LOGIC/10-1 Application : 07/07/14 Version 6 Page 2/4	<b>B-02-1</b>																		
<b>SANITEL PORCS</b>																					
Existe-t-il déjà dans SANITEL un troupeau d'une autre espèce à la même adresse ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> bovins01 <input type="checkbox"/> volailles03 <input type="checkbox"/> ratites04 <input type="checkbox"/> ovins05 <input type="checkbox"/> caprins06 <input type="checkbox"/> cervidés07 <input type="checkbox"/>																					
<b>C. SORTIE DE TROUPEAU</b> Unité élevage <input type="checkbox"/> Unité fermée <input type="checkbox"/> Unité mixte <input type="checkbox"/> Unité porcelets d'élevage <input type="checkbox"/> Unité porcs à l'engrais <input type="checkbox"/> Unité porc de compagnie <input type="checkbox"/> Unité sangliers <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> préciser (élevage de truies, I.A., station de testage, marchand.....) : _____																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Sous-espèce</th> <th style="width: 30%;">Capacité</th> <th style="width: 40%;">Nombre d'étables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Porcs d'engraissement</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcs d'élevage</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcelet</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcin de compagnie</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sanglier d'élevage</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Sous-espèce	Capacité	Nombre d'étables	Porcs d'engraissement			Porcs d'élevage			Porcelet			Porcin de compagnie			Sanglier d'élevage		
Sous-espèce	Capacité	Nombre d'étables																			
Porcs d'engraissement																					
Porcs d'élevage																					
Porcelet																					
Porcin de compagnie																					
Sanglier d'élevage																					
<b>D. HEBERGEMENT CONTROLÉ -&gt; demande d'obtention ou de retrait du statut « hébergement contrôlé »</b> <b>Pour l'attribution de ce statut, le détenteur doit respecter les conditions reprises ci-dessous.</b> <b>Je soussigné m'engage par conséquent à :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Empêcher que des rongeurs, d'autres mammifères et des oiseaux carnivores ne s'introduisent dans les bâtiments où sont détenus les porcs.</li> <li>Mettre en œuvre un programme de lutte contre les nuisibles et en tenir un registre.</li> <li>Utiliser uniquement des aliments provenant de firmes agréées.</li> <li>Conservier ces aliments de telle façon que les rongeurs n'y aient pas accès.</li> <li>Rassembler, identifier et faire évacuer sans délai les animaux morts.</li> <li>Tenir compte de la proximité d'une décharge - voir point 11.</li> <li>Intégrer dans mon troupeau uniquement des porcs issus d'exploitations qui fonctionnent sous le système « hébergement contrôlé ».</li> <li>Effectuer correctement l'identification et l'enregistrement de tous les porcs dont j'assume la responsabilité.</li> <li>Déténir tous les porcs de mon élevage de manière continue, dès leur naissance, sous ce système d'« hébergement contrôlé ».</li> <li>Interdire tout parcours extérieur - voir point 12</li> </ol> <b>Si d'application pour mon exploitation, je déclare :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>Avoir pris toutes les mesures supplémentaires concernant les points 1, 2 et 4 vu que mon élevage de porcs se situe à proximité (&lt; 1 km) d'une décharge.</li> <li>Avoir adapté mon système d'hébergement et dès lors renoncé au parcours extérieur auquel les porcs avaient accès jusqu'à présent.</li> </ol>																					
<b>=&gt; Je souhaite détenir mes porcs sous les conditions de l'« hébergement contrôlé » et donc obtenir le statut « hébergement contrôlé »</b> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non -> dans ce cas, parcours extérieur <input type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non																					

 Association Régionale de Santé et d'identification Animales - asbl Regionale Vereinigung der Tiergesundheit und -Identifizierung -V.o.G.		<b>FORMC/10-2</b> PROIC/10 - LOGIC/10-1 Application : 07/07/14 Version 6 Page 3/4	<b>B-02-1</b>
<b>SANITEL PORCS</b>			
Je soussigné certifie par la présente que les renseignements repris sur ce document sont sincères et corrects. Date <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> Nom du signataire _____ <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;">         Signature obligatoire dans ce cadre       </div>			
<b>RÉSERVÉ AU SERVICE (communication à AC-A)</b> _____ _____ _____ _____			
<b>E. DONNÉES DE FACTURATION</b> Numéro de client ARSIA <input type="text"/> -> à conserver <input type="checkbox"/> à cesser <input type="checkbox"/> à modifier <input type="checkbox"/> Nouveau client <input type="checkbox"/> Non assujetti <input type="checkbox"/> TVA -> Code pays + n° <input type="text"/> Dénomination (SPRL, SA, ASSOC, ...) _____ Si le client est une personne physique -> N° Registre national <input type="text"/>			
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ N° _____ Bte _____ Code postal _____ Pays _____ Langue : FR <input type="checkbox"/> DE <input type="checkbox"/> Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Commune _____ Localité _____ Tél. _____ Fax _____ GSM _____ IBAN _____ BIC _____			
Je soussigné certifie par la présente que les renseignements repris sur ce document sont sincères et corrects. Date <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> Nom du signataire _____ <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;">         Signature obligatoire dans ce cadre       </div>			

# Contenu de la demande d'enregistrement

BELGISCH STAATSBLAD — 11.07.2014 — MONITEUR BELGE

## ANNEXE III.

### **A. Contenu de la demande d'enregistrement d'une exploitation porcine en application de l'article 7, § 1<sup>er</sup>, alinéa premier**

1. Facultative : l'annexe à l'arrêté ministériel du 8 août 2008 fixant les modalités particulières pour une notification en vue d'un enregistrement ou une demande d'autorisation et/ou d'agrément auprès de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire. Le cas échéant, l'association transmet le document à l'UPC concernée.  
Les données de cette annexe peuvent être également reprises dans un document propre de l'association pour autant que tous les points soient repris et pour autant que l'association tienne à tout moment à disposition de l'UPC compétente une copie électronique de ce document.
2. Les caractéristiques de l'exploitation et des porcs, parmi lesquelles :
  - a. Le type d'exploitation porcine : avec mention si des parcours extérieurs sont appliqués (oui/non),
  - b. Les catégories de porcs détenus,
  - c. La capacité pour chaque catégorie de porcs.
3. La confirmation si oui ou non les conditions d'hébergement contrôlées sont appliquées à l'exploitation, en particulier les : « conditions d'hébergement contrôlées et systèmes de production intégrés » conformément à l'annexe IV, Chapitre I, du règlement (CE) n° 2075/2005 de la Commission du 5 décembre 2005 fixant les règles spécifiques applicables aux contrôles officiels concernant la présence de *Trichinella* dans les viandes.
4. L'éleveur responsable :
  - a) nom – prénom,
  - b) coordonnées.

# Fiche Troupeau

- Preuve de l'enregistrement

	Association Régionale de Santé et d'identification Animales – asbl Regionale Vereinigung der Tiergesundheit und -Identifizierung -V.o.G.	<b>FICHE/C/10-2</b> PRO/C/10 – LOG/C/11 - FORM/C/10-2 Application : 18/06/2014 Version 1 Page 1/2
	<b>Fiche troupeau / client – secteur 'porcs'</b>	
<b>ARSIA – Département Identification</b> Chaussée d'Ophain 232 1420 BRAINE L'ALLEUD Tél. : 02/386.11.20 Fax : 02/386.11.21	<b>Autorités fédérales (AFSCA) – UPC de</b> <input type="text"/> <b>Autorités primes (SIGEC)</b> Chaussée de Louvain 14 – 5000 NAMUR	
<b>N° troupeau :</b> BE <input type="text"/>		
Date d'édition : <input type="text"/>		
<b>A. DONNÉES DU RESPONSABLE SANITAIRE</b>		
Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/> Adresse : <input type="text"/> N° : <input type="text"/> Bte : <input type="text"/> Code postal : <input type="text"/> Pays : <input type="text"/> Commune : <input type="text"/> Localité : <input type="text"/> Langue : <input type="checkbox"/> FR <input type="checkbox"/> DE Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F N° Registre national : <input type="text"/> Tél. : <input type="text"/> Fax : <input type="text"/> GSM : <input type="text"/> E-Mail : <input type="text"/> @ <input type="text"/>		
Connu dans SANITRACE en tant que détenteur de : <input type="checkbox"/> bovins <input type="checkbox"/> volailles <input type="checkbox"/> ratites <input type="checkbox"/> ovins <input type="checkbox"/> caprins <input type="checkbox"/> cervidés		Opérateur <b>CERISE</b> <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
<b>B. DONNÉES DU TROUPEAU</b>		
Adresse : <input type="text"/> N° : <input type="text"/> Bte : <input type="text"/> Code postal : <input type="text"/> Commune : <input type="text"/> Localité : <input type="text"/> Tél. : <input type="text"/> Vétérinaire : <input type="text"/> Dans SANITRACE, un troupeau de l'espèce : bovins 01 <input type="checkbox"/> volailles 03 <input type="checkbox"/> ratites 04 <input type="checkbox"/> ovins 05 <input type="checkbox"/> caprins 06 <input type="checkbox"/> cervidés 07 <input type="checkbox"/> existe à la même adresse.		
<b>C. SORTE DE TROUPEAU</b>		
Unité élevage <input type="checkbox"/> Unité fermée <input type="checkbox"/> Unité mixte <input type="checkbox"/> Unité porcelets d'élevage <input type="checkbox"/> Unité porcs à fengrais <input type="checkbox"/> Unité porc de compagnie <input type="checkbox"/> Unité sangliers <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> (préciser : élevage de truies, IA, station de testage, marchand, ...) <input type="text"/>		
Élever, produire, transformer...l'Arsia vous accompagne !		

	Association Régionale de Santé et d'identification Animales – asbl Regionale Vereinigung der Tiergesundheit und -Identifizierung -V.o.G.	<b>FICHE/C/10-2</b> PRO/C/10 – LOG/C/11 - FORM/C/10-2 Application : 18/06/2014 Version 1 Page 2/2																		
	<b>Fiche troupeau / client – secteur 'porcs'</b>																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Sous-espèce</th> <th>Capacité</th> <th>Nombre d'étables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Porcs d'engraissement</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcs d'élevage</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcelet</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcin de compagnie</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sanglier d'élevage</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Sous-espèce	Capacité	Nombre d'étables	Porcs d'engraissement			Porcs d'élevage			Porcelet			Porcin de compagnie			Sanglier d'élevage		
Sous-espèce	Capacité	Nombre d'étables																		
Porcs d'engraissement																				
Porcs d'élevage																				
Porcelet																				
Porcin de compagnie																				
Sanglier d'élevage																				
<b>D. DONNÉES DE FACTURATION</b>																				
Numéro de client ARSIA : <input type="text"/> TVA -> Code pays + n° : <input type="text"/> Dénomination (SPRL, SA, ASSOC., ...) <input type="text"/> Si le client est une personne physique -> N° Registre national : <input type="text"/> Nom : <input type="text"/> Prénom : <input type="text"/> Adresse : <input type="text"/> N° : <input type="text"/> Bte : <input type="text"/> Code postal : <input type="text"/> Pays : <input type="text"/> Commune : <input type="text"/> Localité : <input type="text"/> Langue : <input type="checkbox"/> FR <input type="checkbox"/> DE Sexe <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F Tél. : <input type="text"/> Fax : <input type="text"/> GSM : <input type="text"/> IBAN : <input type="text"/> BIC : <input type="text"/>																				
La loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel s'applique aux renseignements collectés sur le présent formulaire. Ces informations seront utilisées pour la gestion des fichiers Sanitrace par et sous la responsabilité de l'Etat Belge, représenté par le Ministre de Santé publique. Si vous souhaitez modifier les données vous concernant, vous pouvez vous adresser à la BCE ou l'AFSCA. Pour la gestion quotidienne des informations, veuillez vous adresser à l'ARSIA, Département Identification. Les modifications peuvent être signalées via les formulaires existants (Form/C/10 ou Form B)																				

# Obligations de l'enregistrement

- Signaler toutes modifications dans les 7 jours
- Interdit, sans notification préalable :
  - ✓ Détenir d'autres catégories de porcs que celles officiellement déclarées
  - ✓ Détenir (par catégorie) une capacité plus grande que celle déclarée
  - ✓ Modifier le type d'exploitation
- Autorisation à demander (cf AR 16/01/2006)
- Par Etablissement: 1 seul troupeau, 1 seul responsable
- Pas de contacts directs entre 2 troupeaux
- 1 exploitation de Quarantaine peut être enregistrée et liée comme localisation supplémentaire si située dans un rayon de 1 Km. Elle est alors considérée comme étable de quarantaine.

# Les moyens d'identification

- Marque auriculaire de troupeau



- Bouton mâle saumon

- Bouton femelle

- (éventuellement autre couleur)

- (rouge, noir, bleu, vert)

- Marque auriculaire générique

- à utiliser uniquement

- en cas de pénurie de la boucle troupeau



Les commandes sont gérées par l'ARSIA, qui doit vérifier et valider la quantité délivrable autorisée

# Les moyens d'identification

- Les marques d'abattage
  - Marque auriculaire d'abattage
    - Marque de troupeau (blanche)
    - Résistante au feu
      - Clip d'abattage métallique
  - La marque de Frappe



Uniquement pour les porcs de boucherie  
Interdit pour :

- Les porcs < 70 kg
- Le commerce via centre de rassemblement
- Les porcs de boucherie échangés (CEE)



# Registre d'exploitation

BELGISCH STAATSBLAD — 11.07.2014 — MONITEUR BELGE

**ANNEXE IV.**  
**Modèle de registre d'exploitation**

Semaine	catégorie (1)	ENTRÉE		catégorie (1)	SORTIE
Date (du/au)		nombre de porcs arrivés ou sevrés			nombre de porcs sortis ou morts

(1) mentionner la catégorie :

- 1 ou RE = porc de reproduction
- 2 ou EL = porc d'élevage
- 3 ou GR = porc d'engraissement
- 4 ou BO = porc de boucherie
- 5 ou PO<sub>s</sub> = porcelet – sevré – propre production
- 6 ou PO<sub>a</sub> = porcelet – arrivé

# Registre d'exploitation

- Tenir à jour et archiver 5 ans (papier ou informatisé)
- Enregistrement chronologique, dans les 3 jours suivant la fin de chaque semaine :
  - Entrées : naissances et arrivées
    - ✓ Nombre de porcelets sevrés par semaine
    - ✓ Date d'arrivée, nombre d'animaux, catégorie
  - Sorties : départs et mortalités
    - ✓ Date de départ, nombre d'animaux, catégorie
    - ✓ Nombre de porcs morts et catégorie
- Chaque mouvement enregistré doit être conforme au document de circulation
- Si échange ou importation, GARDER aussi le certificat sanitaire pendant 5 ans
- Registre obligatoire aussi pour tous les opérateurs autres qu'éleveurs



# Commerce et circulation

- Interdit si identification non conforme et/ou si pas de document de circulation

(sauf déplacement dans l'exploitation ou vers étable de quarantaine, ou collecte des cadavres)

- Document de circulation : (papier ou informatisé)
  - Par le transporteur (par lot, ayant un même lieu de chargement-déchargement) en 3 exemplaires (signés par chacune des parties concernées), à conserver 5 ans (registre)
  - Par l'éleveur pour les Echanges (+ N° certificat)
- A enregistrer dans Sanitel dans les 7 jours (par le transporteur ou via l'association)

# Rapport de visite vétérinaire

BELGISCH STAATSBLAD — 11.07.2014 — MONITEUR BELGE

53249

« ANNEXE VI à l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juillet 2014 établissant un système d'identification et d'enregistrement des porcs et relatif aux conditions d'autorisation pour les exploitations de porcs

ANNEXE II à l'arrêté royal du 15 février 1995 portant des mesures spéciales en vue de la surveillance épidémiologique et de la prévention des maladies de porcs à déclaration obligatoire.

## Rapport de visite pour porcs

Données vétérinaire d'exploitation	LOGO Association agréée	RAPPORT DE VISITE 		
Troupeau	Date de visite (jj/mm/aa)			
BE <input type="text"/> - 0 2 <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>			
	Porcs d'élevage (1)	Porcs de reproduction (2)	Porcelets (3)	Porcs d'engraissement(4)
Nombre				
Porcs non identifiés :	<input type="checkbox"/> < 5 %	<input type="checkbox"/> 5-10 %	<input type="checkbox"/> 10-25 %	<input type="checkbox"/> > 25 %
Signature du responsable		Signature du vétérinaire d'exploitation		
<p>(1) porc femelle/mâle détenu pour l'élevage vers porc de reproduction.                  (2) porc femelle/mâle détenu pour la reproduction, hors élevage (voir 1).                  (3) à partir du sevrage jusqu'au moment où le porc devient porc d'élevage ou porc d'engraissement ou à partir d'un poids de +/- 25kg ou l'âge de +/- 3 mois.                  (4) porc femelle/mâle détenu pour la production de viande.</p>				
Les données de ce document doivent être enregistrées dans SANITEL par le vétérinaire d'exploitation dans les 7 jours après la visite.				



# Enregistrement des volailles

	Association Régionale de Santé et d'identification Animales - asbl Regionale Vereinigung der Tiergesundheit und -identifizierung -V.o.G.	FORM/C/10-3	B-03-1
	SANITEL VOLAILLES	PRO/C/10 - LOG/C/11-1 Application 08/2011 Version 1 Page 3/3	

Sous-espèce	Capacité	Nombre d'étables
Poulets		
Dindes		
Canards		
Oies		
Pigeons		
Cailles		
Faisans		
Pintades		
Pardrix		
Cygnés		

Je soussigné certifie par la présente que les renseignements repris sur ce document sont sincères et corrects.

Date  /  /

Nom du signataire

Signature obligatoire dans ce cadre

**RÉSERVÉ À LA COMPTABILITÉ**

Date de réception .. / .. / ..      Date de traitement .. / .. / ..

Création du client          Suppression du client          Correction du client   

Création d'un lien          Suppression du lien          Correction du lien   

Note : .....

.....

.....

**RÉSERVÉ AU SERVICE** (communication à AC-A)

.....

.....

.....

.....

- Validation par l'U.P.C. :
- Nouvelle exploitation
  - Modification capacité
  - Ré-activation
  - Cessation

La nouvelle législation est attendue en 2017 :

**Arrêté royal établissant un système d'identification et d'enregistrement des volailles, des lapins et de certaines volailles de hobby.**

# Enregistrement des volailles et lapins

- Troupeaux et détenteurs enregistrés dans Sanitel :
  - ✓ Au moins 20 lapins d'élevage ou 100 lapins de chair
  - ✓ Au moins 4 autruches ou 6 émeus, nandous, casoars
  - ✓ Au moins 200 volailles
  - ✓ Couvoirs d'au moins 50 oeufs ratites ou 200 volailles
- Gestion par lots
- Enregistrement dans un registre d'exploitation
- Si animaux introduits dans la chaîne alimentaire (pigeon « alimentaire » = volaille)
- Si pas dans la chaîne alimentaire >>> Hobby

# La Cellule "Autocontrôle"

## service d'encadrement de l'auto-contrôle et assistance administrative à l'identification

Garantir le bon fonctionnement du système sanitel

- Repérer, corriger et prévenir
  - ☞ les incohérences du système
  - ☞ les dérives administratives
- Aide et suivi administratif chez les éleveurs « dépassés » dans leurs obligations administratives

## Le Système de Conseil Agricole



L'identification fait partie des règles de conditionalité à respecter dans le cadre des aides européennes de la PAC

L'ARSIA est maintenant agréée par la Région Wallonne pour assurer les missions d'informations et d'expertises initiées auprès du S.C.A.

- Courriers personnalisés, mailings
- Site internet [www.arsia.be](http://www.arsia.be)
- Organe de presse mensuel «ARSIA INFOS » via PLEINCHAMP
- Foire Agricole de Libramont, Veterinexpo
- Infomails aux vétérinaires
- Publications spécialisées (« Le point vétérinaire, Veterinaria ... »)
- Commissions d'accompagnement
- Commission Technique Vétérinaire
- Conférences, Journées d'études & Formations JA
- Les « A.S.A. » Assises Sanitaires de l'Arsia

MERCI DE VOTRE  
ATTENTION